



UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
DES CÔTES D'ARMOR

Objet : Préavis de grève du 11 mai au 4 juillet – conditions sanitaires non réunies pour la réouverture des établissements scolaires le 11 mai

Monsieur le Préfet,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983, nous vous informons par la présente du dépôt d'un préavis de grève par l'Union Départementale Force Ouvrière et nos syndicats d'agents territoriaux et d'enseignants pour la période du 11 mai au 4 juillet 2020.

Lundi 13 avril, le président de la République a renouvelé les annonces des mesures de confinement strict de la population jusqu'au 11 mai, destinées à endiguer l'épidémie de coronavirus. Le confinement fait ses preuves : le nombre de patients admis en réanimation baisse légèrement, et avec lui, le nombre de morts dû au virus ; l'explosion nationale des capacités hospitalières, réduites année après année, a été ainsi de justesse évitée. Le Président a lui-même rappelé que cette légère amélioration ne signifiait pas que nous étions sortis d'affaire. Comment dès lors comprendre, accepter qu'il décide de lever le fragile bouclier que constitue, de son aveu même, le confinement, pour nous réexposer, dès le 11 mai, à un virus toujours présent et aussi mortel, sans les mesures de protection, qui dans ce contexte, deviennent tout bonnement vitales ?

Concernant en particulier l'Education Nationale, le président a annoncé la réouverture des écoles et des établissements du second degré, ce qui a tout de suite suscité des interrogations de la part notamment des agents travaillant dans les écoles, collèges, lycées, sur la manière dont pourrait se faire cette reprise.

Dimanche 20 avril, le premier ministre n'en a pas dit beaucoup plus sur cette question, si ce n'est qu'il en appelle aux élus des collectivités territoriales et que l'organisation de la réouverture des établissements sera précisée sous quinzaine.

Vous comprendrez Monsieur le préfet que ces annonces suscitent une grande inquiétude chez les agents, les enseignants, qui de fait vont se trouver en première ligne, mais aussi chez de nombreux salariés syndiqués dans notre UD en tant que parents. Ce que ce qui vaut pour l'enseignements et les territoriaux, vaut pour tous les salariés de tous les secteurs professionnels face au risque de contamination. Il est ainsi tout à fait impossible que des jeunes enfants respectent la distanciation sociale préconisée tout au long d'une journée. D'autre part, en l'absence de dépistage, certains de nos collègues sont suspectés d'avoir contracté le Covid-19 en accueillant des enfants de soignants.

En effet devant le manque criant de protections, notamment de masques, depuis la période de confinement, les personnels se demandent dans quelle mesure ils vont être protégés lors de cette reprise.

Dans le milieu médical et scientifique, les communications se sont multipliées contre une reprise le 11 mai :

- Dans une étude parue le dimanche 12 avril, l'INSERM considère que « lever le confinement sans stratégie de sortie conduirait inévitablement à une deuxième vague épidémique qui déborderait le système de santé. » L'étude préconise de faire de l'ouverture des écoles la dernière étape du déconfinement, et de conditionner celui-ci à un dépistage à grande échelle de la population.
- Le 14 avril, Jean-Paul Hamon, président de la Fédération des médecins de France, déclare que la réouverture des écoles le 11 mai représenterait un « risque inutile ».

- Le 16 avril, L'Ordre des Médecins s'oppose à la réouverture des écoles le 11 mai, dénonçant un « manque absolu de logique ».
- Pour Philippe Klein, directeur de la clinique internationale du Wuhan (Chine), au regard de l'expérience chinoise, « Dans le cadre d'un déconfinement, un processus méthodique et long, la dernière chose que l'on fera c'est de réouvrir les écoles. » (Europe 1, 14 avril).
- Pour Eric Caumes, chef du service des maladies infectieuses de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris, « Il existe un principe général qui est de déconfiner dans l'ordre inverse du confinement. Les écoles auraient donc dû être les dernières à rouvrir leurs portes ».

Force Ouvrière considère qu'aucune reprise des cours n'est envisageable sans une évolution favorable de l'épidémie et sans la satisfaction des revendications permettant d'assurer la protection des personnels et des élèves.

Nous demandons avant toutes reprises des cours :

- L'organisation d'un dépistage systématique et régulier de tous les personnels contraints de travailler en présentiel, ainsi que de tous les citoyens à risque, comme le préconise l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- La livraison de toutes les protections nécessaires à savoir, des masques FFP2 qui sont les seuls à garantir une protection totale, ainsi que du gel hydro-alcoolique, vêtements jetables 1 par jour par agents ;
- La réquisition des locaux, des moyens nécessaires afin de limiter le nombre d'élèves présents dans les mêmes espaces !
- La protection des collègues enceintes, des personnels souffrant de maladies chroniques ou en charge de personnes vulnérables, afin de ne pas les exposer à la maladie.

Pour Force Ouvrière, seules ces conditions peuvent garantir la protection de l'ensemble des agents et de la population, et nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires à cette fin.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre parfaite considération.

A l'unanimité de nos instances, le vendredi 24 avril 2020,

Pour l'Union Départementale des syndicats de la
confédération générale du travail Force Ouvrière
des Côtes-d'Armor
Le Secrétaire général
Éric Le Courtois

Pour le Groupement Départemental des de la
services publics FO
Le Secrétaire départemental
Michel Cabon




Pour le Syndicat National FO des Collèges et Lycées
des Côtes-d'Armor
Le Secrétaire départemental
Mickaël Ferdinande Stéphane Mottier

Pour le Syndicat National Unifié de Directeurs,
Instituteurs et professeurs des écoles FO 22
Le Secrétaire départemental


